Politique Administrative de la Faculté

La politique administrative est l’ensemble des directives relatives à l’administration de la Faculté de Pharmacie de l’Université Libanaise. Ce contrat contribue à une consolidation de la formation des pharmaciens ; il est adopté par tous les membres de la faculté, et revu de façon périodique de façon à répondre aux besoins administratifs de gestion de la faculté.

1. Mission, vision, objectifs et valeurs de la faculté

La **mission, vision, objectifs et valeurs de la faculté**, sont en ligne avec ceux de l’Université Libanaise, dont la faculté fait partie intégrante. Ils sont préparés par le comité pédagogique en concertation avec les administratifs, le comité qualité, les étudiants et les parties extérieures (administration centrale, ministère de la santé, autres facultés de pharmacie). Ils sont portés à la connaissance des parties prenantes grâce à une exposition et une diffusion électronique (email et site web). La mission, vision, objectifs et valeurs seront évalués de façon continue, basé sur **le plan d’action stratégique** de la faculté.

1. Structure de la faculté

La faculté est structurée selon **l’organigramme** en vigueur. Le doyen étant le chef d’orchestre, les chefs de département académiques et administratifs respectifs sont les responsables directs du travail qui y a lieu. Les membres du corps administratif et académique suivent la **description de poste** qui leur a été assignée, et qui est compatible avec les lois en vigueur de l’université. Mis à part les responsabilités de routine, la faculté met en place des **commissions de travail** dans les domaines précis, pour répondre aux besoins de gestion administrative, de visibilité extérieure ou de qualité académique, pédagogique, ou toute autre mission spécifique.

La faculté a aussi sa place dans le conseil de l’Université ; le doyen y participe de façon active. Le doyen participe aussi à plusieurs **commissions centrales de l’Université**, dont la Commission Qualité et la Commission de Recherche.

1. Environnement de travail

La direction crée un environnement de travail harmonieux, basé sur la **charte d’éthique** de la faculté et **la charte des droits et devoirs des étudiants** : respect de l’autre, écoute de l’autre, politique de portes ouvertes, non discrimination,...

De plus, le respect de l’environnement physique est aussi une obligation des membres de la faculté, basé sur **le plan de gestion environnementale** de la faculté. Le bâtiment de la faculté étant relativement nouveau, la Faculté possède donc des locaux adéquats et en nombre suffisant pour accomplir sa mission. Les locaux administratifs, d’enseignement et de recherche sont bien équipés, confortables, accueillants et conformes aux normes d’hygiène et de sécurité en vigueur. Les laboratoires de travaux pratiques et de recherche sont relativement bien équipés ; du nouveau matériel y est acheté de façon régulière. Le travail y suit des normes strictes de **sécurité et d’hygiène**, expliquées dans **le règlement de laboratoire**.

1. Coopération avec les professionnels

La coopération avec des partenaires professionnels y est établie; ces derniers contribuent aux stages professionnels et aux jurys de mémoires et thèses des étudiants. Selon le **règlement intérieur et les** **conventions de stage de la faculté**, ce sont des membres à part entière de la faculté.

1. Diffusion des informations

Tout document de nature officielle concernant une information, politique, procédure, décision, charte, plaquette de cours ou autre document administratif ou pédagogique devrait être diffusé aux parties concernées selon les lois de l’Université Libanaise en vigueur. De plus, une diffusion électronique, par **email et sur le site web**, y est ajoutée selon le besoin, basé sur la décision du Doyen.

1. Collaboration avec les parties extérieures

La faculté est ouverte à toute **collaboration avec les parties extérieures**. Elle est pour le moment impliquée dans plusieurs projets de collaborations :

* Master professionnel en collaboration avec l’Université Saint Joseph
* Projets de recherche en collaboration avec d’autres facultés de l’Université Libanaise et d’autres universités de façon régulière
* Projets de recherche pour des doctorants en co-tutelle et co-direction d’ordre international
* Mise en place de programmes d’éducation continue, en collaboration avec le secteur privé
* Participation à des comités scientifiques de l’Ordre des Pharmaciens
* Participation à des comités d’experts nationaux et internationaux, particulièrement en collaboration avec l’Organisation Mondiale de la Santé
* Mise en place de la société de Pharmaciens Académiciens au Liban, regroupant des enseignants et chercheurs de toutes les facultés de pharmacie
* Doyen membre de la Commission Internationale des Doyens de Pharmacie d’Expression Française (CIDPHARMEF), et membre de la Commission d’Evaluation des autres facultés au sein de la CIDPHARMEF.

1. Ressources financières

Bien que les **fonds de la faculté** proviennent en majorité de l’Université, la faculté jouit aussi d’une autonomie de gestion de ces fonds ; elle a aussi la liberté de trouver des fonds à l’extérieur de l’Université. Elle collabore avec le secteur privé, de façon transparente et tout en évitant les conflits d’intérêt, pour améliorer sa dote financière.

1. Admission des étudiants

La politique d’admission des étudiants est mise en application, selon le document du **règlement intérieur**. Les critères de sélection y sont définis et mis en application; les étudiants peuvent déposer un recours en cas de refus d’admission. Le nombre d’étudiants admis est établi (numerus clausus de 70 étudiants par année).

La Faculté collabore avec les organismes de santé nationaux afin d’établir les compétences attendues des diplômés en pharmacie et les besoins en termes de nombre de diplômés ; ce genre de collaboration existe surtout avec l’Ordre des Pharmaciens.

1. Progression des étudiants :

La Faculté diffuse les règles concernant la progression des étudiants pendant leurs études dans le **manuel des étudiants**, incluant notamment : normes de succès, reprise, échec, exclusion, ré-admission, reconnaissance de crédits. La Faculté diffuse aussi la charte sur la fraude et le plagiat, surtout dans la charte éthique. La Faculté s’assure que ces règles sont appliquées avec rigueur ; des comités *ad hoc* pourraient être formés en cas de viol de ces règles, et des mesures sont prises par décision du doyen ou du conseil de la faculté, selon la gravité du délit.

1. Service des étudiants

L’information concernant les services aux étudiants offerts par la Faculté et par l’Université sont facilement accessibles aux étudiants (service de santé, services psychologiques, aide financière) ; ils sont disponibles dans le manuel de l’étudiant. Les services universitaires sont aussi disponibles au besoin, surtout en ce qui concerne l’orientation professionnelle. Un document détaillant **les services étudiants** est disponible. La Faculté assure aussi un programme de vaccination pour les stages hospitaliers, en collaboration avec les centres de santé présents sur le campus.

1. Représentation des étudiants

Dans chaque classe, deux **délégués sont élus**, dans le but de dialoguer avec l’administration et le corps enseignant. Bien que la présence des délégués soit souhaitée dans les comités de pédagogie et de qualité, les réunions fréquentes les ont empêchés d’y assister de façon active. Cependant, les étudiants **participent** à la mise en place des horaires, des dates d’examen, et à l’évaluation des enseignements et des programmes. Un dialogue en continu a été instauré entre le décanat, les chefs de départements académiques, et les enseignants d’une part, et les étudiants d’autre part, par le biais de la politique des portes ouvertes. Ceci est confirmé dans la **charte des droits et devoirs** des étudiants ; la faculté y encourage la liberté d’expression, le leadership et le professionnalisme. Une **caisse pour la déposition des plaintes** anonymes est aussi disponible pour tout le monde.

Le **Pharmaclub**, un club qui joint des diplômés et des étudiants actuels, est un porte-parole officiel et un partenaire à part entière dans la faculté ; ceci est confirmé par son règlement intérieur.